

IA ACT

Architecture de l'offre : deux modalités

OFFRE A

PUBLIC VISÉ

Entreprises n'ayant pas encore intégré l'IA mais souhaitant préparer des cas d'usage.

OBJECTIFS

Acculturation, organisation interne, repérage d'opportunités et des premiers risques juridiques/compliance.

DÉMARCHE



Acculturation des collaborateurs

Logique de régulation par le risque. Interdictions (art. 5), systèmes à haut risque pertinents (annexe III), Impacts sur la conformité, risques, IT et audit interne.



Cartographie des cas d'usage

Atelier « use-cases » : Identification des usages existants et projetés. Qualification juridique préliminaire : système d'IA, niveau de risque, rôle de l'établissement (fournisseur / déployeur).



Gouvernance et organisation

Proposition d'un modèle de gouvernance articulé aux trois lignes de défense (art. 14). Répartition des rôles juridiques, conformité, risques, IT et métiers.



Pré-cadre d'IA responsable

Analyse des principes structurants : documentation technique (art. 11), data gouvernance (art. 10), système de gestion des risques (art. 9), transparence (art. 13), journalisation (art. 12), robustesse et cybersécurité (art. 15).



Restitution stratégique

Feuille de route IA Act sur 6 à 12 mois. Priorisation des cas d'usage selon le niveau de risque. Jalons réglementaires et chantiers ultérieurs

LIVRABLES

- Cartographie juridique des usages IA
- Schéma de gouvernance IA Act
- Référentiel de principes d'IA responsable
- Feuille de route réglementaire sur 6 – 12 mois

PUBLIC VISÉ

Entreprises créant ou déployant des SIA (Système d'Intelligence Artificielle) nécessitant une évaluation structurée de leur conformité au règlement IA Act, en particulier pour les systèmes susceptibles d'être qualifiés à haut risque.

OBJECTIFS

Audit de conformité, plan d'actions correctives, intégration au contrôle interne et à la cartographie des risques, préparation à l'évaluation de conformité (art.43), et à la surveillance après commercialisation (art. 72-73)

MÉTHODE

Phase 1 – Cadrage juridique et périmètre de l'audit

Recensement ciblé des systèmes d'IA internes et tiers. Identification du rôle de l'établissement au sens du règlement (fournisseur ou déployeur). Qualification des systèmes au regard des critères de l'art. 6 et de l'annexe III, incluant le screening des pratiques interdites prévues à l'art. 5.

Phase 2 – Gap analysis juridique et technique

Analyse des écarts de conformité au regard des exigences du règlement IA Act selon le niveau de risque du système et la qualité (déployeur ou fournisseur).

Audit technique sur les conditions de conception, d'entraînement, de validation et de fonctionnement des systèmes d'IA, ainsi que sur les mécanismes mis en place pour garantir la qualité des données, la robustesse des modèles, la maîtrise des performances, la traçabilité des opérations et la sécurité des environnements.

Phase 3 – Propositions d'amélioration et structuration de la conformité

Formulation de recommandations opérationnelles. Articulation avec les dispositifs existants de conformité, de gestion des risques et de contrôle interne.


Phase 4 – Suivi et accompagnement à la mise en conformité


Appui au déploiement des mesures prioritaires, préparation à l'évaluation de conformité le cas échéant (annexes VI ou VII), et mise en place d'un cadre de surveillance post-déploiement et de gestion des incidents graves, en cohérence avec les trois lignes de défense


LIVRABLES

- Registre IA Act des systèmes audités,
- Rapport de gap analysis juridique et technique,
- Mesures de remédiation
- Schéma de gouvernance

PÉRIMÈTRE OPTIONNEL

 **GPAI / modèles à usage général :**
obligations spécifiques, codes de conduite (art. 95) et lignes directrices (art. 96).

 **Conformité sectorielle :**
Intégration avec DORA / NIS2 / RGPD.

 **Contractualisation :**
Clauses de conformité IA Act dans les contrats de fourniture, d'intégration, et de maintenance.

CONTACT

Marie-Agnès NICOLET – Présidente de Regulation Partners

Mob. 06 58 84 77 40 / Tel. 01 46 22 65 34

Mail : communication@regulationpartners.com

Adresse : Regulation Partners – 30 rue La Boétie – 75008 Paris